

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

14 août 2014

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures (ADN) (Comité de sécurité de l'ADN)

Vingt-cinquième session

Genève, 25-29 janvier 2014

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Propositions d'amendements au Règlement annexé à l'ADN:

Autres propositions

Corrections au Règlement annexé à l'ADN 2013 (version Allemande)

Corrections à la publication (ne nécessitant pas l'acceptation par les Parties contractantes)

La délégation allemande propose une version révisée du document CCNR-
ZKR/ADN/WP.15/AC.2/25/INF.10 (Ajouts en gras souligné)

Communication du gouvernement de l'Allemagne

1.1.3.7 Ne concerne que la version allemande.

1.2.1 Ne concerne que la version allemande.

1.2.1 Ne concerne que la version allemande.

1.2.1 Ne concerne que la version allemande.

1.4.2.2.1 b) Ne concerne que la version allemande.

1.5.3.2 Ne concerne que la version allemande.

1.6.7.2.2.3.1 Ne concerne que la version allemande.

1.16.1.3.2 Ne concerne que la version allemande.

2.2.1.7, Remarque 1 Ne concerne que la version allemande.

3.2.1, Tableau A Ne concerne que la version allemande.

3.2.1, Tableau A Ne concerne que la version allemande.

3.2.3.2, Tableau C Ne concerne que la version allemande.

3.2.3.2, Tableau C Ne concerne que la version allemande.

3.2.3.3, colonne 20 Ne concerne que la version allemande.

3.3.1 SV 355 Ne concerne que la version allemande.

3.3.1 SV 594 Ne concerne que la version allemande.

3.4.13 Ne concerne que la version allemande.

-
- 5.3.1.3 Ne concerne que la version allemande.
- 5.3.1.4.1 Ne concerne que la version allemande.
- 5.3.2.1.5 Ne concerne que la version allemande.
- 5.4.1.1.2 g) Ne concerne que la version allemande.
- 5.4.1.2.1 e) Ne concerne que la version allemande.
- 5.5.2.4.1 Ne concerne que la version allemande.
- 7.1.6.14, HA03 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.3.1.6 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.3.7.3 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.3.7.6 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.3.15 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.4.1.1 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.4.10.3 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.4.22.2 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.4.22.3 Ne concerne que la version allemande.
- 7.2.5.8.1 Ne concerne que la version allemande.
- 8.6.3 Ne concerne que la version allemande.
- 9.3.x.52.3 b iv chiffre 4 Ne concerne que la version allemande.
-